



Le 30/04/2013

Minute SSE

Pas d'accidents de travail depuis...161 jours

LA JOURNEE MONDIALE DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :
Le 28 avril 2013

La prévention des maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont toujours la **principale cause de décès liés au travail à travers le monde**. Une prévention inadéquate des maladies professionnelles a des conséquences néfastes non seulement sur les travailleurs et leurs familles, mais aussi sur l'ensemble de la société car ils génèrent des coûts extrêmement élevés.

Faits et chiffres :

- 2,02 millions de personnes meurent chaque année de maladies liées au travail.
- 321 000 personnes meurent chaque année d'accidents du travail.
- 160 millions de maladies professionnelles non mortelles par an.
- 317 millions d'accidents du travail non mortels par an.
- Cela signifie que:
Toutes les 15 secondes, un travailleur meurt d'une maladie ou d'un accident lié au travail.
- Toutes les 15 secondes, 151 travailleurs sont victimes d'un accident du travail.

Les décès et les blessures frappent très lourdement les pays en développement, où une grande partie de la population exerce des activités dangereuses, comme l'agriculture, le bâtiment, la pêche et les mines.

Les maladies professionnelles les plus répandues :

- **Pneumoconioses** : exposition à des poussières de silice, de charbon ou d'amiante
- **Maladies imputables à l'amiante** : l'asbestose, le cancer broncho-pulmonaire et le mésothéliome se déclarent généralement 10 à 40 ans après l'exposition initiale
- **Troubles musculo-squelettiques (TMS)** : sont à l'origine du plus grand nombre d'absences au travail (49,9 pour cent de l'ensemble des absences de plus de trois jours) et de cas d'incapacité permanente de travail (60 pour cent)
- **Stress lié au travail** : la crise économique a généré un surcroît de stress, d'anxiété, de dépression et d'autres troubles psychiques, jusqu'à conduire certaines personnes à l'extrémité du suicide

Prévenir les maladies professionnelles est plus efficace et plus rentable que mettre en place traitements et réadaptation.

Tous les pays peuvent prendre dès aujourd'hui des mesures concrètes pour **améliorer leur capacité à prévenir** les maladies professionnelles et liées au travail.

Les gouvernements, employeurs et travailleurs sont aujourd'hui appelés à collaborer au développement et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales ayant pour but de **prévenir** les maladies professionnelles.

